

Coopération décentralisée maroco-française pour le renforcement des capacités des acteurs publics



Soucieux de renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de développement durable et de l'efficacité énergétique, le Conseil de la région Rabat-Salé-Kénitra, en partenariat avec le Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, a donné, mardi à Rabat, le coup d'envoi de l'organisation de sessions de formation au profit des représentants des collectivités territoriales. Plus de 20 acteurs publics devraient bénéficier de ce programme de coopération s'étalant sur deux jours.

Le coup d'envoi officiel des sessions de formations des acteurs publics relevant des collectivités territoriales a été donné mardi dernier à Rabat. Initié par le Conseil régional de Rabat-Salé Kénitra, en partenariat avec le Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, ce projet, qui s'inscrit dans le cadre de la coopération entre les

deux régions, est financé par le Fonds conjoint franco-marocain de coopération décentralisée. Le projet prévoit l'organisation de quatre sessions de formation au profit des acteurs publics dans le domaine du développement et de l'efficacité énergétique dans les bâtiments administratifs.

Selon le président du Conseil régional de Rabat-Salé-Kénitra, Abdessamad Sekkal, qui s'exprimait lors d'un Colloque organisé en marge du lancement de cette formation et qui a porté sur l'examen des solutions et des innovations franco-marocaines dans le domaine solaire, cette formation profitera dans un premier temps à 20 acteurs publics avant d'être élargie pour englober d'autres acteurs privés. L'objectif de cette démarche est de renforcer les capacités des collectivités territoriales et de les impliquer davantage en tant que partenaires incontournables pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'efficacité énergétique qui prévoit parmi ses principaux axes le recours à de nouvelles sources d'énergie.

Dans le détail, on apprend que la formation concernera les représentants des collectivités territoriales urbaines relevant de la région de Rabat-Salé-Kénitra vu leur nombre réduit, avant que l'expérience ne soit élargie aux communes rurales. D'après M. Sekkal, la mise en œuvre de ce projet s'inscrit dans le cadre du plan de développement régional qui a érigé la réalisation d'un développement durable, équilibré et homogène du territoire parmi les priorités.

Dans le même ordre d'idée, Florence Causse-Tissier, console générale de France à Rabat, a indiqué que le plan de développement régional de Rabat-Salé-Kénitra offrirait plusieurs opportunités à saisir, tout en tirant le meilleur profit des solutions et des innovations franco-marocaines dans la filière solaire. Elle a ajouté que le développement économique du territoire figurait plus que jamais parmi les priorités du Royaume du Maroc et de la République française. ■

Yousra Amrani

Questions à Philippe Meunier, vice-président de la région Auvergne-Rhône-Alpes

«Les opportunités de partenariat sont nombreuses, notamment dans le domaine de l'énergie solaire»

Le Maroc fait partie des pays prioritaires avec lesquels la région Auvergne-Rhône-Alpes noue des partenariats. Pourquoi ce choix ? Notre région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du schéma régional de développement économique à l'international, a décidé de travailler avec 12 pays prioritaires pour nos entreprises dans le but de développer davantage les échanges fructueux, particulièrement dans le domaine économique, et la région de Rabat-Salé-Kénitra fait partie justement de ces régions prioritaires, grâce aux atouts qu'elle offre. C'est dans cette perspective de développement de partenariat que nous nous rendons souvent à Rabat, accompagnés d'une délégation de chefs d'entreprises. Ainsi, plus de 100 représentants d'entreprises ont pris part à ce colloque pour examiner les opportunités d'investissement et de coopération avec les chefs d'entreprises marocains.

Il est important de savoir que la région Auvergne-Rhône-Alpes est la première région française productrice d'électricité renouvelable.

Quels sont les partenariats déjà établis entre les deux régions ?

Les deux pays sont liés par un partenariat qui date de plus d'une vingtaine d'années. D'ailleurs, nous avons prévu de célébrer l'année prochaine cette date en présence des présidents de nos deux Conseils régionaux, M. Laurent Wauquiez et M. Sekkal, et nous aspirons à développer davantage cette coopération au cours des prochaines années pour englober d'autres secteurs, notamment celui des énergies renouvelables.

Quelles sont les perspectives de partenariat en matière d'énergies renouvelables ?

Les opportunités sont nombreuses, car il est important de savoir que la région Auvergne-Rhône-Alpes est la première région française productrice d'électricité renouvelable. Notre région ambitionne par ailleurs de se transformer pleinement en un territoire à énergie positive. Par ailleurs, la région Auvergne est la première région en France en nombre d'entreprises du secteur du bâtiment ayant obtenu le label «Reconnu garant de l'environnement» et elle est fortement engagée en faveur d'une transition énergétique créatrice d'emplois et d'activités. Des créneaux qui peuvent fortement aider les entreprises marocaines souhaitant développer des activités dans ce domaine. ■